

# PROGRAMME ECOLO ÉLECTIONS 2009

## Livre III - Pour une société émancipatrice

### Chapitre 6 « Culture et médias »

#### Culture et médias : Etat des lieux et analyse

##### La culture nous concerne tous et toutes !

La culture est l'une des dimensions majeures de la vie commune : elle permet appartenance, reconnaissance et liberté. Elle aide à comprendre et à donner du sens à l'existence. Dans une société démocratique, la possibilité pour chacune et chacun de participer à la construction du sens doit être garantie.

La culture est faite de langues, de savoirs, de connaissances, d'histoires, de patrimoines, d'œuvres, d'outils, de techniques, de découvertes, d'une multitude de signes matériels et immatériels. Elle est vivante et évolue en fonction de la créativité des individus et des collectivités, des transformations profondes de la société, des moyens de communications, de l'ouverture des uns et des autres sur le monde, des croisements, des rencontres, des migrations. Elle est faite d'artistes, de créateurs et créatrices, d'associations, d'institutions, de lieux qui doivent pouvoir vivre, travailler, se développer dans des conditions appropriées et équitables, avec un statut, des droits sociaux et fiscaux adéquats.

Plus on connaît, possède, maîtrise les éléments de cette culture, plus on se sent serein, actif, valorisé dans la société. Travailler sans cesse à ce que chaque personne ait les meilleures chances de participer à la culture est une des dimensions essentielles de la solidarité.

Pour cela, il faut développer l'accessibilité – sociale, générationnelle ou financière – parfois trop limitée de la culture et miser sur le potentiel éducatif des opérateurs culturels et audiovisuels. L'accès à la culture ne doit pas seulement viser les « consommations » culturelles, mais aussi la pratique active des langages culturels et artistiques, telle qu'elle est notamment réalisée par l'éducation permanente ou à travers la pratique des arts en amateur.

La culture a un coût mais elle produit également de la richesse. De la richesse relationnelle, émotive et intellectuelle, mais aussi strictement économique (en créant de l'emploi, en constituant un atout touristique...). Le secteur privé tend de plus en plus à étendre son emprise dans le champ de la culture et il convient dès lors de réguler davantage les rapports entre culture et économie.

La culture contribue aussi à la qualité de notre vivre ensemble. Nous devons donc résolument miser sur la diversité des cultures. Pays du surréalisme, la Belgique est une terre de cultures ; elle produit nombre de créateurs, créatrices et artistes de talent.

Pour toutes ces raisons, la culture mérite un soutien public volontaire et éclairé.

#### Culture et médias : Propositions d'Ecolo

##### **PRIORITE N°1 :** **RENFORCER L'ACCES ET LA** **PARTICIPATION DES PUBLICS A LA** **CULTURE**

##### **Proposition :** **Élargir les publics de l'art et de la culture**

Ces dernières années, plusieurs dispositifs visant à élargir les publics de l'art et de la culture ont été mis en place : chèques-culture, opération « article 27 » (qui facilite la participation des usagers de CPAS aux événements culturels), gratuité de certains musées<sup>1</sup>, ou encore, partenariats entre écoles et artistes.

<sup>1</sup> Gratuité de quelques musées pour certains groupes cibles (écoles, associations de jeunes ...) et gratuité pour tous les premiers dimanches du mois.

Pourtant, aujourd'hui, l'offre culturelle continue à toucher un public trop restreint. Ce sont en effet souvent les mêmes groupes sociaux, voire les mêmes initiés, qui vont au théâtre, à l'opéra, au concert, qui lisent ou qui fréquentent des bibliothèques... alors que d'autres n'y trouvent pas ou plus réellement leur place.

Par ailleurs, à côté de cette offre culturelle classique, il existe d'autres voies de découvertes culturelles : les livres, films et CD faisant l'objet d'offres de masse et de promotions commerciales, ou certaines émissions télévisées telles que « Star Academy », véhiculent une culture uniformisée souvent soutenue par des multinationales plus motivées par l'appât du gain que par l'enrichissement culturel. Pour bon nombre de citoyennes et citoyens, ces vecteurs représentent toutefois un premier contact avec la culture au départ duquel une ouverture vers d'autres horizons peut être facilitée.

Sur base de ces constats, Ecolo propose de revisiter les dispositifs d'appui à l'accès culturel pour toutes et tous.

Pour y parvenir :

- comme l'accès à l'art et à la culture se travaille dès la petite enfance, le décret « culture école » doit être évalué et les initiatives d'initiation et de découverte organisées dans le cadre d'alliances entre l'enseignement et le secteur culturel doivent être amplifiées ;
- il y a lieu d'activer d'autres leviers qui permettront d'élargir la place de l'art et de la culture dans l'enseignement. Leur présence dans les lieux de vie éducatifs (bâtiments, classes, auditoriums, salles de réunion des enseignants...), le renforcement de la formation artistique et culturelle initiale et continue des enseignants et le renforcement de la formation pédagogique des artistes qui le souhaitent, les synergies entre activités extrascolaires et scolaires ou le soutien à la mobilité gratuite des groupes scolaires, constituent à cet égard autant de pistes intéressantes à mettre en œuvre ;
- il faut également évaluer les dispositifs existants adoptés de façon non coordonnée ; leur mise en œuvre révèle en

effet certains dysfonctionnements<sup>2</sup> qui doivent être analysés et résolus avec les partenaires de terrain ;

- des mesures complémentaires permettant de promouvoir la participation de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à la diversité culturelle doivent être imaginées (opérations « portes ouvertes » plus fréquentes dans les lieux culturels, animations dans les bibliothèques et les musées, activités visant à élargir l'horizon culturel au départ des intérêts suscités par certaines offres de masse ...) ;
- un meilleur appui à la diffusion et à la décentralisation des œuvres doit être organisé dans le cadre des dispositifs mis en place en Communauté française (notamment dans le cadre des Tournées Art et Vie) ; l'accès des associations d'éducation permanente, des organisations de jeunesse et des centres de jeunes à ces dispositifs doit être résolument augmenté ;
- les conditions de gratuité d'une mobilité culturelle doivent également être recherchées<sup>3</sup>, notamment dans le cadre de la décentralisation des offres culturelles, en particulier en milieu rural.

## **Proposition : Encourager la pratique des arts en amateur**

Aller au spectacle, c'est bien. Créer soi-même, c'est extraordinaire ! De très nombreuses personnes sont impliquées dans des associations ou groupes amateurs : théâtres, chorales, fanfares, groupes musicaux, ateliers d'écriture, de peinture ou d'art plastique, ... De telles activités créent des liens sociaux, valorisent les personnes qui les pratiquent et ouvrent le monde de la création aux citoyennes et citoyens. Le secteur mérite donc le soutien appuyé des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, ce soutien n'est ni franc, ni doté de moyens suffisants. Les Centres d'Expression et de Créativité (CEC), qui apportent leur support aux pratiques artistiques en amateur, sont soutenus dans le

<sup>2</sup> Listes d'attente ingérables pour les « article 27 » malgré un récent effort de refinancement, personnes chargées de faciliter l'accès à la culture n'ayant pas toujours elles-mêmes suffisamment accès à la culture.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre III, Chapitre 2 « Jeunesse & Aide à la Jeunesse »..

cadre d'une simple circulaire<sup>4</sup>. Et rien n'est prévu, hormis une mention dans le décret sur l'éducation permanente, pour les chorales, sociétés de théâtre amateur et fanfares.

Ecolo entend faire aboutir ce décret afin de soutenir les pratiques culturelles en amateur sans lourdeurs bureaucratiques.

### **Proposition :** **Encourager la reconquête de l'espace public et créer un observatoire de la nuit**

Les enjeux de la culture ont beaucoup évolué ces dernières années. La transdisciplinarité et la reconquête des espaces publics sont des indicateurs forts de la vivacité du secteur culturel. Certaines pratiques artistiques telles que les arts urbains, le théâtre action, les festivals de rue, les carnivals et autres manifestations populaires, ainsi que les festivals de musique ou opérations comme les « Nuits blanches », visent directement la réappropriation de l'espace public, tout en recherchant prioritairement une interaction participative avec les publics.

Ecolo veut fournir un soutien (notamment financier) afin de permettre le développement adéquat de ces nouvelles formes d'expression, y compris en ce qui concerne la vie nocturne.

A ce niveau, Ecolo propose de créer, au sein de l'observatoire des politiques culturelles, un observatoire de la nuit permettant d'appréhender la ville dans ses multiples dimensions et d'adapter l'offre nocturne aux différents publics. Il ambitionnera d'analyser la vie nocturne dans une optique transversale (loisirs, culture, sécurité, mobilité, économie, ...).

### **Proposition :** **Promouvoir les associations d'éducation permanente**

Les associations d'éducation permanente jouent un rôle déterminant en matière d'émancipation citoyenne et culturelle. Le secteur comprend des centaines d'associations qui organisent une polyphonie

d'initiatives visant l'activation permanente d'une démocratie citoyenne, autant que la rencontre et la mise en débat de publics et de thèmes très diversifiés, tout en accompagnant son action d'un indispensable esprit critique. Ces associations mènent des actions, développent des campagnes, assurent des services, proposent des formations et produisent de nombreux documents et outils de qualité. Pour Ecolo, il est essentiel de les soutenir.

En 2003, une révision du décret organisant la reconnaissance et le soutien au secteur a vu le jour. Le texte a permis de sauvegarder les principes essentiels qui fondent l'éducation permanente dans un espace d'autonomie critique, tout en assurant une logique de financement « durable » des associations (système de points basé sur une évaluation du volume et du type d'activité, financement pluriannuel ...), une meilleure prise en compte des différents métiers de l'éducation permanente (formation, action, services, ...), ainsi que la transparence et la bonne gouvernance (publication annuelle des subsides et des reconnaissances, évaluation quinquennale du décret ...).

Toutefois, la mise en application du décret pose certains problèmes : le financement et la simplification administrative promis ne sont toujours pas effectifs. Pour sortir de ces difficultés, Ecolo propose :

- d'évaluer le décret et sa mise en œuvre ; en effet, de nombreuses associations se plaignent, essentiellement du non suivi des accords financiers et de la complexification des démarches ; l'évaluation proposée devra notamment permettre de corriger certaines faiblesses du texte, par exemple la pénalisation injuste des mouvements actifs uniquement en milieu rural ;
- de réellement simplifier les démarches administratives ; sur le terrain, les démarches lourdes et complexes prennent en effet à nouveau le dessus (imposition d'un plan comptable particulier à toutes les associations subsidiées, lacunes ou agendas précipités dans les procédures de consultation des conseils d'avis ...) ; il convient de revenir à davantage de raison en la matière, conformément aux engagements pris dans le cadre de la charte associative.

<sup>4</sup> Circulaire du 1/11/1976. Un avant-projet de décret a cependant été adopté en première lecture par le Gouvernement en janvier 2009 et pourrait aboutir avant la fin de la législature. Cette attention soudaine des pouvoirs publics cache mal le fait qu'ils n'ont jamais considéré le soutien à ce secteur comme une priorité.

## **Proposition : Soutenir les initiatives de cohésion sociale et culturelle**

Que ce soit au niveau d'un quartier, d'un village... ou envers un public précis, de nombreuses associations se donnent pour objectif principal de faciliter une cohabitation harmonieuse au sein de la communauté. Elles cherchent à faire se rencontrer des populations qui s'ignorent ou développent des activités culturelles et/ou éducatives à destination de populations marginalisées ou en risque de le devenir (âge, handicap physique, précarité sociale ou culturelle...). Les associations qui effectuent ce travail indispensable de cohésion sociale et culturelle, de maillage entre les personnes et les quartiers, ne peuvent aujourd'hui être reconnues par la Communauté française<sup>5</sup>.

Pour soutenir cette inventivité citoyenne indispensable à la création d'un tissu social et culturel, particulièrement dans les quartiers les plus pauvres, tout en veillant à lui laisser le choix des expressions culturelles et artistiques qu'elle organise, Ecolo propose de mettre en chantier un décret organisant le soutien aux associations renforçant la cohésion sociale, en partenariat entre Communautés et Régions. L'enjeu est de permettre à ces groupements d'organiser leurs activités de manière structurée, tout en leur laissant la « paternité » de leur action et en évitant que les politiques ne cherchent à s'approprier ces initiatives.

## **PRIORITE N°2 : EDUQUER A LA CULTURE ET AUX MEDIAS**

### **Proposition : Adapter l'éducation aux médias aux enjeux du 21ème siècle**

La culture et les médias rendent libres si on a appris à les utiliser. L'éducation à la culture et aux médias visant l'esprit critique et l'autonomie des individus par rapport aux messages qui leur sont adressés, est pour Ecolo incontournable. Elle doit entrer dans la formation de base de chacun et chacune,

<sup>5</sup> Car elles ne cherchent pas spécifiquement à développer un esprit critique tel que demandé par le décret organisant la reconnaissance d'associations d'éducation permanente.

notamment dans le cadre scolaire, et trouver sa place dans la vie quotidienne.

En 2008, la Communauté française a renforcé l'éducation aux médias<sup>6</sup>, amélioré les moyens à disposition des centres de ressource dédiés à l'éducation aux médias et revisité le Conseil de l'éducation aux médias.

Toutefois, le décret qui fonde l'indispensable pérennisation des ressources dédiées à cette entreprise souffre de lacunes importantes : les publics non scolaires sont totalement oubliés et l'éducation aux nouveaux médias (Internet et ses communautés virtuelles, télévision à la demande, gsm...) ne bénéficie d'aucun moyen spécifique. Ceci est anachronique lorsqu'on considère l'intérêt mais aussi les inquiétudes soulevées par ces technologies.

Ecolo propose donc, en collaboration avec les organismes de jeunesse, les associations d'éducation permanente, les groupements d'utilisateurs et les partenaires éducatifs, de revisiter le dispositif d'éducation aux médias à destination de toutes et tous.

Pour apporter des réponses crédibles aux nouveaux enjeux de société rencontrés par l'éducation aux médias, des projets de recherche doivent être menés afin d'affiner les réponses à apporter aux nouveaux enjeux de société tels la surinformation, les communautés virtuelles, la cyberdépendance, les risques en matière de santé liés aux ondes électromagnétiques ou à une surexposition aux écrans.

La nouvelle éducation aux médias appelle l'actualisation des compétences et connaissances ainsi que la professionnalisation des personnes impliquées dans des actions d'éducation aux médias (enseignants, bibliothécaires, animateurs de centres de ressources, d'actions d'éducation permanente ou d'activités de jeunesse...). Ecolo soutiendra dès lors l'organisation d'une offre de formation de formateurs en éducation aux médias.

Les exceptions pédagogiques (qui permettent de ne pas devoir demander l'autorisation des auteurs pour utiliser leurs œuvres dans le cadre d'une activité éducative) et les exceptions scientifiques (qui permettent

<sup>6</sup> Notamment en élargissant l'opération d'éducation à la presse écrite « Ouvrir mon quotidien ».

d'affiner l'approche pédagogique) demandent à être renforcées afin de permettre l'utilisation appropriée des supports dans un contexte d'apprentissage.

Une réflexion quant à la place de cet apprentissage dans le contexte scolaire doit par ailleurs être menée avec les enseignants. Si dans ce cadre, l'éducation aux médias devait être entendue comme une nouvelle compétence à acquérir au terme de la scolarité obligatoire, les modalités d'évaluation devraient alors être précisées.

Du côté des actions concrètes à déployer, Ecolo propose de créer des espaces de parole où les jeunes pourront mutualiser leurs expériences positives et négatives des nouvelles technologies. Afin de toucher de nouveaux publics, des stages centrés sur l'éducation aux médias pourraient être envisagés, comme des animations basées sur les consommations médiatiques réelles des citoyens (émissions de télé-réalité, « Star Academy » ...). Enfin, l'organisation de formations à l'usage du gsm auprès des personnes âgées a également montré son utilité.

### **Proposition : Créer des espaces publics numériques intégrant les bibliothèques**

Réparties sur l'ensemble du territoire, les bibliothèques publiques constituent des services nécessaires à l'exercice de la démocratie. Elles ambitionnent notamment d'assurer une égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu.

Pour Ecolo, une bibliothèque n'est pas « un lieu où l'on range des livres ». Afin d'aider les bibliothèques à affronter les nouvelles mutations technologiques, et à l'instar d'expériences menées dans certaines localités de la Communauté française, en Flandre ou au Québec par exemple, Ecolo souhaite envisager la possibilité d'intégrer les bibliothèques dans de véritables « espaces numériques » insérés au centre de la vie locale et ouverts à toutes et tous. Le projet consiste à rassembler dans un même lieu et dans un maximum de localités, la bibliothèque, les archives (locales ou régionales), un comptoir audiovisuel (centres de prêts locaux de la médiathèque, cinémathèques ...), le cas échéant l'espace public

numérique de la Région wallonne ... ainsi que du matériel ad hoc permettant les consultations numériques (notamment des « e-books »).

A travers les partenariats que ces espaces publics numériques pourraient nouer avec les autres acteurs culturels locaux (centres culturels, organisations de jeunesse, centres de jeunes, Accueil en Milieu Ouvert (AMO), écoles ...), c'est l'ensemble de la politique du livre qui se trouverait dynamisée, y compris celle qui pourrait être adoptée par le gouvernement PS-CDH juste avant les élections 2009.

Dans ce cadre, Ecolo entend revoir la législation afin d'aboutir à une responsabilisation des acteurs locaux, à une gestion pluridisciplinaire de l'outil et à des modalités dynamiques de subventionnement (aide structurelle solide complétée par l'appui à des projets d'animation spécifiques). La valorisation du métier de bibliothécaire, notamment via un soutien en personnel pour les fédérations professionnelles, sera aussi proposée.

### **Proposition : Encourager l'expression grâce aux nouvelles technologies**

L'ère des nouvelles technologies ouvre un réel potentiel créatif, que ce soit par la création de contenus écrits, d'images ou de sons. Il s'agit là d'un fabuleux levier d'émancipation sociale et de liberté d'expression qui doit être mis à la portée de tous. Encore faut-il que l'on dispose d'un accès à ces nouvelles possibilités d'expression et que l'on maîtrise les compétences permettant l'utilisation de ces ressources.

Ecolo entend donc combattre la fracture numérique, promouvoir les conditions de création et de diffusion d'œuvres, notamment sur internet, afin qu'un maximum de citoyens puisse s'approprier ces outils<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre V, Chapitre 1 « Démocratie ».

### **PRIORITE N°3 : AMELIORER LE STATUT DES ARTISTES, DES CREATEURS ET DES ENTREPRISES CULTURELLES CREATIVES**

#### **Proposition : Mener à terme un vrai statut de l'artiste et soutenir l'emploi des artistes**

Lorsqu'on évoque le statut de l'artiste, il faut distinguer le statut social (accès aux allocations familiales, à l'assurance soins de santé, aux assurances contre les accidents du travail, au chômage et à la pension) et le statut fiscal (manière dont les revenus issus des divers droits d'auteurs sont taxés par l'Etat).

A défaut d'un véritable statut social de l'artiste, la loi-programme adoptée en 2002 permet d'accorder aux artistes une protection sociale complète via le régime des travailleurs salariés. D'une part, cette loi accorde le droit au chômage, tout en permettant un cumul plafonné de revenus et en organisant la transformation de cachets en équivalents heures et jours de travail. D'autre part, les artistes qui le souhaitent et dont l'activité est estimée « suffisante et durable » peuvent opter pour le statut d'indépendant.

Sur le plan fiscal, c'est seulement depuis 2008 que les revenus des artistes sont taxés à taux fixe préférentiel et non plus comme rémunération frappée d'une progressivité de l'impôt peu compatible avec le caractère irrégulier et aléatoire des revenus d'artistes. C'est un pas dans la bonne direction, même s'il faudra rester attentif aux difficultés de mise en œuvre de cette législation.

Cependant, pour Ecolo, le statut de chômeur utilisé pour organiser l'accès à la sécurité sociale exprime un manque de reconnaissance accordée aux artistes. Les velléités actuelles de certains d'affaiblir le mécanisme de chômage impliquent par ailleurs d'envisager d'autres pistes de stabilisation du statut d'artiste.

Dans cette optique, Ecolo souhaite, avec les acteurs concernés, explorer la faisabilité des propositions suivantes :

- financer de nouveaux emplois culturels pour coller à la réalité des artistes (contrats qui permettent de prendre le temps de la création sans être obligatoirement sous la

responsabilité d'un « patron », contrats de courte durée ...); ceci pourrait se faire éventuellement sur le modèle des fonds maribel social actuels qui financent des emplois nouveaux dans les secteurs du non-marchand<sup>8</sup> ;

- élargir l'accord du non marchand de la Communauté française, qui organise le financement des emplois non marchands, aux emplois du secteur artistique et culturel actuellement exclus.

#### **Proposition : Assurer une gestion optimisée des droits d'auteurs, y compris dans le cadre des nouveaux médias**

Le droit d'auteur est une forme de revenu différé des artistes : l'auteur d'une œuvre est en effet rarement rémunéré lors de la création de son œuvre, mais plutôt lors de la diffusion publique de celle-ci. Pour percevoir ces droits, les auteurs confient souvent la gestion de leurs œuvres à des sociétés collectives. Ces sociétés organisent la perception de ce « salaire » auprès de certains types d'utilisateurs (télévisions, radios, festivals, théâtres, boîtes de nuits, grands magasins, fêtes de quartier, producteurs de disques, de vidéo...mais aussi fournisseurs de contenus sur Internet). Dans notre pays, plusieurs sociétés collectives de gestion de droits d'auteurs jouent ce rôle d'intermédiaire<sup>9</sup>.

L'avenir de la gestion des droits d'auteurs est actuellement en question : la diffusion d'œuvres sur Internet et la multiplication des supports complexifie le contrôle et la gestion de ces droits, et la législation européenne ambitionne de libéraliser plus encore le marché des droits, ce qui pourrait mettre les sociétés de taille modeste et la diversité culturelle qu'elles incarnent en danger<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Le Maribel social est un mécanisme de réduction des cotisations sociales sur l'emploi dans lequel les sommes correspondant aux réductions de cotisations alimentent un fonds qui sert à financer de nouveaux emplois.

<sup>9</sup> SIMIN : société de gestion des droits des producteurs de musique (470 membres), SABAM : société de gestion des droits des auteurs, compositeurs et éditeurs (10 500 membres), URADEX : société de gestion des droits des interprètes (6 600 membres), SADC : société de gestion des droits des auteurs et compositeurs dramatiques, SOFAM : société de gestion des droits des artistes visuels (4 500 membres), SCAM : société civile des auteurs multimédias, SAJ : société des auteurs journalistes, AUVIBEL : société de gestion des droits de copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles, REPROBEL : société de gestion des droits de reprographie (qui regroupe ASSUCOPIE, COPIEBEL, COPIEPRESSE, REPROCOPY, REPROPRESS, REPRO PP, RUIT, SABAM, SADC, SAJ/JAM, SCAM, SEMU, SOFAM, VEWA, KVBKB).

<sup>10</sup> La Commission et le Parlement européen recommandent une libéralisation des droits de la musique en ligne, ceci suite aux pressions

Les nouvelles technologies offrent par ailleurs aux artistes la possibilité de s'emparer du contrôle de leur avenir : certains utilisent Internet afin d'assurer une meilleure diffusion de leurs œuvres, d'autres pour contourner les maisons de disque et établir un lien direct avec leur public<sup>11</sup>. Cependant, les contrats qui lient les artistes à une société collective de gestion ne leur permettent pas toujours de diffuser leurs œuvres sur Internet selon un modèle plus flexible qui leur permettrait de tirer parti des potentialités de diffusion qu'offre ce média. Par ailleurs, l'absence de maîtrise effective des auteurs sur l'exploitation qui est faite de leurs œuvres par les fournisseurs de contenus en ligne (Itunes par exemple) ne leur permet pas de participer significativement aux bénéfices générés par cette activité économique. Les nouvelles technologies interrogent donc les relations entre les artistes, les producteurs, les sociétés de gestion de droit d'auteur, les diffuseurs et les citoyens.

Pour accompagner cette évolution, Ecolo propose :

- de créer un instrument didactique permettant de vulgariser la législation relative aux droits d'auteurs afin que les artistes et utilisateurs de droits puissent mieux maîtriser cette réglementation complexe ;
- de veiller à la bonne information des auteurs, notamment à propos des possibilités existantes de négocier leurs droits numériques ou de graduer la cession de leurs droits aux sociétés collectives de gestion de droits d'auteurs ; la possibilité de scinder les droits numériques (qui resteraient aux mains de l'artiste) des autres droits (qui continueraient à être perçus sur les autres activités lucratives) devrait dans ce cadre être envisagée ;

---

de gros fournisseurs (RTL, Music Choice ...) qui souhaitent détenir des licences de gestion paneuropéennes sans devoir composer avec de petites sociétés nationales de gestion de droits d'auteurs. Au-delà des avantages que pourraient éventuellement trouver les artistes dans cette libéralisation (capacité de négocier leurs droits), ce mouvement pourrait représenter un danger pour la diversité culturelle car les sociétés nationales jouent un rôle important dans la promotion des répertoires minoritaires : si elles n'ont plus accès au catalogue international (détenus par les Majors), elles ne pourront plus exister ni supporter les artistes locaux. Il y a également un risque que les utilisateurs de ces droits (radios par exemple) choisissent les sociétés avec les catalogues les plus fournis en « hits », en minorisant les musiciens moins connus. De plus, la compétition pourrait obliger les sociétés à baisser leurs tarifs afin de continuer à exister, au détriment des auteurs. Le consommateur pourrait également être perdant car il serait confronté à un choix réduit.

<sup>11</sup> Les groupes de musique *Radiohead* ou *Oasis* ont par exemple sorti leurs derniers albums via Internet.

- d'améliorer et contrôler les modes de gestion des sociétés de droits d'auteur en assurant un versement des droits dus, en uniformisant les outils comptables et en organisant un contrôle basé sur le respect d'exigences clairement définies et sur des conditions de reconnaissance précises de ces sociétés ; le projet de loi actuellement en préparation devra être évalué à la lumière de ces objectifs ;
- d'associer les auteurs à la distribution de leurs œuvres sur Internet et leur permettre de participer significativement aux bénéfices générés par cette activité économique ;
- de créer un lieu de concertation entre les opérateurs de service public à but non lucratif utilisateurs de droits d'auteurs (bibliothèques, musées, médiathèques, écoles ...) afin d'envisager la faisabilité d'une exonération du paiement de droits d'auteurs respectueuse de la mission de service public de ces opérateurs ; un mécanisme de compensation devra être élaboré afin de respecter les droits légitimes des artistes qui perdraient dans l'aventure une source de rémunération.

### **Proposition : Soutenir les micro-entreprises, les PME et industries culturelles créatives**

Afin de développer leur art et leur créativité, de nombreux acteurs culturels indépendants (artistes plasticiens, éditeurs à compte d'auteurs, libraires, artisans, clowns, musiciens, managers, labels, disquaires, producteurs de cinéma, designers ...) choisissent de créer des micro entreprises, des PME voire de s'impliquer dans le développement des industries culturelles<sup>12</sup>. Ces entreprises sont porteuses de dynamisme économique, de développement local, de cohésion sociale et de mise en valeur des identités culturelles.

Parce qu'elles contribuent à la vitalité culturelle et économique, comme à la notoriété de la Communauté française, il est important que les pouvoirs publics soutiennent adéquatement ces opérateurs socioéconomiques porteurs de changements. En Communauté française, une

---

<sup>12</sup> Les industries culturelles recouvrent aujourd'hui un vaste ensemble d'activités qui produisent des biens dont l'essentiel de la valeur tient dans leur contenu symbolique culturel : activités liées au patrimoine, à la littérature, à la presse, à la musique, aux arts du spectacle, aux médias et à l'audiovisuel, notamment.

série de dispositifs favorisant l'exportation de ces entreprises existent : l'Office de promotion du tourisme, l'Agence wallonne à l'exportation, Brussels Export, Wallonie Bruxelles Image, Wallonie Bruxelles musique.

Afin de renforcer le soutien public au déploiement de ces secteurs sur notre territoire, et en complément à nos propositions relatives aux indépendants et PME<sup>13</sup>, Ecolo souhaite :

- faciliter le développement de l'esprit d'innovation créative par le biais de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie ;
- soutenir la mise en relation de secteurs qui pourraient se renforcer mutuellement mais qui ne disposent pas nécessairement d'une connaissance opérationnelle l'un de l'autre (designers et menuisiers, horeca et musiciens...). Ceci pourrait notamment être réalisé par le biais d'un guichet unique mettant en relation les offres et demandes dans ces secteurs ;
- orienter le fonds d'investissement culturel sTART, dont la création par les pouvoirs publics vient d'être annoncée, vers le soutien aux entreprises qui en ont le plus besoin car elles sont moins susceptibles de trouver par elles-mêmes les fonds nécessaires à leur développement (littérature, arts de la scène, arts plastiques...). Une analyse des potentiels de développement et des faiblesses actuelles des secteurs concernés devra préalablement être réalisée ;
- exploiter les ressources européennes dédiées au développement de ce secteur d'avenir (banque européenne d'investissements et autres fonds européens).

#### **PRIORITE N°4 : SOUTENIR CERTAINS ACTEURS CLES DE LA DIVERSITE CULTURELLE**

### **Proposition : Miser sur l'action des centres culturels**

<sup>13</sup> Aide au démarrage, pacte intergouvernemental de soutien à l'initiative, chèques « accompagnement en gestion », coopération entre petites entreprises, réduction de cotisations sociales pour l'engagement de deux premiers travailleurs, amélioration du statut social des indépendantes et indépendants, suppression des démarches administratives sans valeur ajoutée et en simplifiant les règles administratives complexes. Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 4 « Indépendants et PME »..

Les centres culturels sont les pierres angulaires de la politique culturelle de la Communauté française : répartis sur l'ensemble du territoire, chargés de missions éducatives et culturelles et animés par du personnel motivé et compétent, ils constituent de formidables outils de proximité, de participation culturelle et de développement territorial.

Malgré les promesses faites dans le cadre des Etats généraux de la culture, le gouvernement actuel n'a pas répondu aux besoins du secteur. Le décret adaptant les missions des centres culturels aux enjeux culturels contemporains reste dans les cartons des cabinets ministériels depuis deux législatures<sup>14</sup>. L'analyse du cadastre des centres culturels, qui devait fonder une révision de leur organisation territoriale, n'a toujours pas été rendue publique. Ce non aboutissement empêche à ce jour la reconnaissance d'éventuels nouveaux centres, le redéploiement territorial des centres actuels, ainsi qu'une gestion coordonnée de leurs infrastructures.

Pour Ecolo, il est grand temps de redynamiser la politique communautaire des centres culturels au bénéfice de toutes et tous. Pour ce faire :

- les centres culturels doivent se profiler au centre de politiques croisées<sup>15</sup> et être considérés comme opérateurs clés dans la recherche d'une plus grande cohérence, d'un meilleur maillage et d'une efficacité plus affirmée de l'ensemble des politiques et outils culturels ;
- il est urgent de faire aboutir la réforme du décret en y intégrant les résultats des autoévaluations réalisées par les équipes et l'analyse de la répartition territoriale des centres culturels ;
- le décret devra autoriser la poursuite de missions d'animation générales (tels que les partenariats locaux, les outils de démocratie locale, les actions d'éducation

<sup>14</sup> Et la Ministre a encore reporté de deux ans le renouvellement des contrats-programmes, avec les conséquences que l'on imagine sur la motivation et le dynamisme des projets préparés par les équipes et les communes qui sont partenaires actifs de ces acteurs clés.

<sup>15</sup> Politiques croisées entre secteurs (centres culturels, éducation permanente, arts de la scène, jeunesse, lettres et livre, musée et patrimoine...), entre opérateurs (centres culturels et théâtres, « petits » et « grands » opérateurs), entre professionnels et amateurs. En outre, penser les centres culturels sans considérer les dispositifs régionaux en matière de sécurité, de lutte contre la pauvreté, de contrats de quartiers, de programmes des grandes villes, qui œuvrent dans le champ des missions des centres culturels, apparaît désuet.

permanente et de médiation entre les publics et la culture) et spécifiques ; c'est-à-dire adaptées aux contextes locaux, centrées sur l'appui à la création et à la diffusion artistique, dans le cadre d'un projet permettant de développer une identité claire et forte ;

- le rôle des conseils culturels (qui rassemblent les partenaires locaux autour du centre culturel) devra également être repensé dans le sens d'un accompagnement stratégique centré sur le développement prospectif et l'évaluation notamment de l'atteinte des objectifs et des méthodes utilisées ;
- la spécificité des centres culturels locaux bruxellois appelle par ailleurs des réponses particulières : si les centres culturels locaux sont les outils privilégiés de développement culturel local, ils ne peuvent, spécialement à Bruxelles, se penser en dehors du lien avec les autres territoires communaux ; en effet, tenant compte de la proximité des communes au sein d'une même agglomération, du « zapping » des publics entre lieux et institutions, l'ancrage territorial des centres culturels bruxellois est à la fois, de facto, local et régional ; l'amplification des synergies entre centres culturels bruxellois et le développement de projets spécifiques n'entrant pas en concurrence avec ceux des centres culturels voisins devront être favorisés ; dans le même esprit, en Wallonie, les contacts et collaborations entre les centres culturels régionaux et les centres culturels locaux situés dans leur ressort territorial, doivent être encouragées. Dans ce cadre d'échanges, les œuvres créées au sein d'associations relevant d'un centre culturel devraient être diffusées dans d'autres centres culturels, proches ou lointains, et toucher ainsi un public plus large.

### **Proposition : Valoriser la diversité culturelle grâce à la Médiathèque**

La Médiathèque de la Communauté française est une autre mine d'or en termes de patrimoine et de diversité : la variété des collections musicales et filmographiques qu'elle détient, comme l'expertise de son personnel, en font un opérateur phare de valorisation de la diversité culturelle susceptible de jouer un rôle de contrepoids face à l'uniformisation des produits

culturels promus par certains majors du disque et du cinéma.

Cependant, la modification des modes de consommation des œuvres culturelles (téléchargement légaux ou illégaux, baisse des ventes de CD...) a entraîné la chute des revenus de la Médiathèque, mettant en question la survie de ce temple de la diversité. Un travail de redéfinition des missions de la Médiathèque a dès lors été entamé. Il convient d'accorder du temps à l'institution afin de mener cette tâche à bien, notamment en garantissant le maintien de la subvention octroyée par la Communauté française.

Dans ce cadre, Ecolo, suggère que la Médiathèque diversifie les activités qui concrétisent sa double mission : favoriser la diversité culturelle et préserver un patrimoine artistique incomparable. La mise à disposition du public d'un catalogue « alternatif » en ligne, tant en matière musicale que cinématographique, doit continuer à être développée. Le redéploiement de ses activités éducatives doit également être poursuivi : les blogs et forums proposés sur le site de la Médiathèque sont, à ce titre, prometteurs. La participation de la Médiathèque aux actions d'éducation aux médias et à la culture dans les écoles constitue une autre voie privilégiée. Enfin, la Médiathèque pourrait développer son rôle de « conseiller artistique » tant auprès de ses membres que de diverses associations (centres locaux de la Médiathèque transférés dans le cadre de la restructuration actuelle, bibliothèques publiques, initiatives jeunesse, acteurs de l'éducation permanente ...).

### **Proposition : Redynamiser les institutions scientifiques et culturelles fédérales**

Dans le contexte d'une Belgique travaillée par ses identités multiples, les pouvoirs publics doivent soutenir le rôle de l'art et de la culture comme facteur de lien social et culturel.

Les institutions scientifiques et culturelles fédérales<sup>16</sup> s'inscrivent dans cette perspective. Tous les indicateurs et analyses qualitatives confirment que ces établissements réalisent leurs missions de service public de façon

<sup>16</sup> Le Théâtre royal de la Monnaie, l'Orchestre National, le Palais des Beaux-arts, la Bibliothèque Royale, les Musées royaux d'art et d'histoire, la Cinémathèque Royale, les Archives de l'Etat, le Musée royal d'Afrique centrale ... comptent parmi ces institutions.

remarquable, y compris au niveau international à travers la renommée des travaux de recherche scientifique et l'attrait touristique.

Elles sont pourtant malmenées par les pouvoirs publics, qui n'ont pas concrétisé leurs engagements en faveur de ces institutions de rayonnement scientifique et culturel<sup>17</sup>. De plus, aujourd'hui, certains suggèrent d'éventuels transferts vers les Communautés ou les Régions, qui pourraient également les fragiliser dans la mesure où les collections et activités de ces institutions dépassent le plus souvent de loin les spécificités des Communautés ou Régions.

Ecolo entend développer les institutions scientifiques et culturelles fédérales et contribuer à leur indispensable revitalisation. Nous porterons également une attention particulière au financement de la numérisation des collections de ces établissements afin d'en assurer la pérennité et d'en faciliter la diffusion auprès des publics et des chercheurs.

Dans la même veine, et pour faciliter les échanges entre artistes et institutions de notre pays, Ecolo soutiendra l'adoption d'accords de coopération culturelle entre la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. Ecolo soutient par ailleurs les actions de promotion culturelle menées en Flandre par la Communauté française, dans le respect de la jurisprudence de la Cour d'arbitrage.

## **Proposition : Conserver et valoriser les patrimoines et archives**

Notre patrimoine archivistique, mobilier et immobilier traduit l'histoire de nos diversités : musées, folklore, patrimoine littéraire et archives sont les témoins privilégiés de cette identité multiple. Ces compétences comptent aussi parmi les plus éclatées entre niveaux de pouvoirs de notre pays.

Les archives sont confrontées aujourd'hui à trois défis majeurs : la volonté de régionalisation/communautarisation des archives, la révolution électronique (qui mène à une production massive de documents

électroniques), et le manque de moyens pour la sauvegarde des archives. Malgré les avancées engrangées dans le cadre du Plan de Préservation des Patrimoines (PEP's) de la Communauté française, le chemin à réaliser reste important.

Comme les archives constituent une ressource essentielle au bon fonctionnement démocratique, à l'État de droit et au travail de mémoire dont elles se veulent les témoins et garantes, Ecolo veut déployer une politique de sauvegarde des archives visant à :

- garantir la conservation de ce patrimoine, principalement via la numérisation ;
- garantir l'accès démocratique, et dans certains cas la gratuité, ainsi que le caractère public des données produites dans le cadre de missions de service public ;
- encourager les synergies et les partenariats entre les différents acteurs mobilisés par la défense et la sauvegarde de notre patrimoine culturel (archives de l'Etat et centres d'archives privées, administrations locales, musées, bibliothèques et associations) ;
- intégrer les initiatives européennes et internationales définissant les normes archivistiques et de numérisation du patrimoine culturel (par exemple, les projets Minerva et Driver).

Pour leur part, les musées dépendant de la Communauté française ont souffert d'un manque d'attention des pouvoirs publics. Depuis 2006, un nouveau décret organise la reconnaissance des musées en fonction de catégories, mais les ressources nécessaires à l'application de ce décret n'ont toujours pas été dégagées et le secteur se définit lui-même comme « moribond ». Ecolo entend soutenir le développement de l'ensemble des musées (pas seulement les institutions « phares »), promouvoir des actions éducatives permettant de renforcer l'attractivité des musées, rechercher les moyens d'une extension de la gratuité à un plus grand nombre de musées (sans grever leur budget) et promouvoir cette gratuité par un politique d'information, notamment à travers les médias.

<sup>17</sup> Les pistes contenues dans le « *Livre blanc pour la modernisation des établissements scientifiques fédéraux* » élaboré en 2002 n'ont toujours pas été concrétisées, malgré plusieurs déclarations des Ministres compétents.

**Proposition :**  
**Faire de Bruxelles la capitale européenne de la diversité culturelle**

Bruxelles, par son histoire, sa tradition d'accueil et sa population bigarrée, est le creuset naturel de cette diversité intrinsèque à la Belgique. Ecolo veut miser sur cet atout et faire de Bruxelles la capitale européenne de la diversité culturelle. Par ailleurs, la politique impulsée par le Ministre Ecolo bruxellois du Tourisme et de l'Environnement<sup>18</sup> permet à Bruxelles d'ambitionner de devenir également un modèle de tourisme durable et de diversité culturelle.

**PRIORITE N° 5 :**  
**GARANTIR LA COHERENCE DES SOUTIENS PUBLICS A LA CULTURE**

**Proposition :**  
**Coordonner les implications des autorités publiques**

Le nombre et la variété des institutions qui déterminent un aspect de la vie culturelle sont impressionnants. A Bruxelles, par exemple, pas moins de 25 autorités différentes déterminent chacune leur segment de politique et de ressources culturelles, ceci en l'absence de toute concertation. Sur le territoire d'une même commune, l'Europe, l'Etat fédéral, les Communautés, la Région et les autorités provinciales ou communales peuvent investir des moyens ou orienter une politique sans obligation de concertation. L'éparpillement, l'inefficacité et l'inéquité sont les résultats de cette situation.

Pour Ecolo, la coordination entre niveaux de pouvoirs impliqués dans les dynamiques culturelles, entre investissements budgétaires, entre infrastructures et autres ressources culturelles est urgente. Nous proposons d'instaurer un lieu et des mécanismes fonctionnels pour coordonner, réfléchir et évaluer les politiques culturelles. L'objectif institutionnel de cette concertation des politiques doit s'inscrire dans le cadre de la

<sup>18</sup> Plateforme gouvernementale du tourisme, assises du tourisme, année de la mode, année de la bande dessinée, visites touristiques accessibles aux personnes atteintes d'un handicap, organisation de tournages de films à Bruxelles ...

Fédération Wallonie-Bruxelles soutenue par Ecolo<sup>19</sup>.

En Communauté française, la création d'un Conseil Général des Politiques Culturelles (CGPC) est un premier pas allant dans cette direction. Ecolo propose d'améliorer le dispositif envisagé en clarifiant ses missions (actuellement peu distinctes de celles confiées à l'Observatoire des politiques culturelles) et en conviant l'ensemble des pouvoirs publics actifs en matière de culture autour de la table. Des modalités permettant de développer une réelle alliance entre politiques culturelles, sociales, du tourisme, de l'économie, de lutte contre la pauvreté et la politique des grandes villes devront également être réfléchies.

Il faut aussi chercher à organiser les modalités de soutien émanant de ces diverses autorités afin d'éviter les doubles ou triples contrôles imposés aux opérateurs. Le modèle de contrats tripartites utilisés dans le cadre du financement des centres culturels pourrait servir de base à cette concertation.

**Proposition :**  
**Garantir la cohérence des ressources proposées**

Les outils publics de soutien à l'activité culturelle prennent des formes variées : contrats-programmes, conventions, contrats de gestion, subventions aux projets, subventions facultatives, bourses, prix, chartes, accords ... Ces outils ne sont pas exclusifs : le bénéficiaire d'un contrat-programme peut par exemple bénéficier d'une subvention au projet et recevoir des bourses.

Ces dispositifs rythment la vie des créateurs et institutions (émergentes ou établies, petites ou grandes) dans les domaines aussi variés que la danse, le théâtre, la musique, le cinéma, le livre, la bande dessinée, le patrimoine, le folklore, les arts plastiques, les centres culturels, les activités d'amateurs, l'éducation aux médias, l'éducation permanente, les arts du cirque, les festivals, les télévisions, les radios, la presse ... Ces « disciplines » ne sont pas plus exclusives que les dispositifs d'appui : un danseur peut présenter un spectacle intégrant vidéo et musique par exemple, un centre culturel peut accueillir une exposition d'art plastique. Une trentaine

<sup>19</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre V, Chapitre 5 « Institutionnel ».

d'instances d'avis, d'observatoires, de régulateurs, de conseils... assistent par ailleurs les pouvoirs publics dans leur tâche de soutien aux secteurs culturels et dans l'attribution des budgets sectoriels.

Dans ce cadre, garantir la cohérence de l'ensemble de ces dispositifs et disciplines relève du défi. Pourtant, à défaut d'être en mesure de piloter l'ensemble de ces ressources selon une vision globale et dynamique, l'équilibre entre opérateurs phares et petits opérateurs, entre les métiers de la chaîne culturelle (de la création jusqu'à la diffusion culturelle) peut vite être rompu.

Une telle cohérence a été affaiblie par le gouvernement PS-CDH. Celui-ci a préféré investir massivement dans les grands opérateurs phares de certaines grandes villes, plutôt que de se soucier d'un soutien équilibré entre secteurs et métiers. Il a également laissé les instances d'avis culturelles travailler chacune dans leur coin à définir des règles d'appui à un segment d'activité, sans vérifier que ces règles ne laissent aucun métier de la chaîne culturelle sur le carreau. Les conséquences dans le domaine du théâtre, par exemple, sont dommageables : Bruxelles, Mons et Liège disposent de « leur » grand théâtre correctement refinancé, tandis que les « petits porteurs » de projets se voient soutenus dans le cadre d'un budget qui n'a même pas été indexé ! Or, en théâtre comme dans d'autres secteurs, si l'on veut permettre le renouveau et l'innovation, il y a lieu de soutenir les artistes et projets émergents.

Ecolo souhaite donc rapidement analyser la cohérence des règles de subventionnement et repenser la complémentarité et l'équité des dispositifs de soutien.

### **Proposition : Créer un guichet unique d'information et de gestion des infrastructures culturelles**

Il existe donc une grande variété d'institutions, de contraintes et de dispositifs publics destinés à encadrer et soutenir l'art et la culture. Or, le métier premier de l'artiste ou de l'association culturelle est de créer ou d'animer, pas de courir de bureau en bureau à la recherche d'informations éparses lui permettant de travailler. Sous la législature 1999-2004, Ecolo a proposé la création d'un

guichet unique au sein de l'administration de la Communauté française. L'idée consiste à mettre en place un « service de conseil et d'orientation administrative et institutionnelle » accessible aux artistes de toutes disciplines, professionnels comme amateurs.

Malgré diverses déclarations, sa mise en œuvre est toujours dans les limbes. Ecolo veut concrétiser ce projet, en assurant un lien avec les contraintes et ressources issues des autres niveaux de pouvoirs, et en intelligence avec les institutions publiques de conseil et de coordination.

Ecolo propose par ailleurs de confier à ce guichet unique un rôle de gestion coordonnée des locaux et infrastructures ouvertes aux activités artistiques, culturelles, d'amateurs et de jeunesse. Pour ce faire, un cadastre des infrastructures disponibles (y compris les locaux scolaires et les locaux vides appartenant aux pouvoirs publics) et des modalités d'occupation doivent être précisés. L'expérience d'associations organisant l'occupation temporaire de locaux vides pourrait à cet égard être intéressante<sup>20</sup>.

### **Proposition : Assurer la transparence des subventions**

A l'heure actuelle, une part substantielle du budget de l'art et de la culture échappe à tout contrôle parlementaire. Il s'agit des subventions facultatives octroyées par les ministres. Or, dans le secteur culturel, ces attributions font trop souvent l'objet d'approches clientélistes fort arbitraires. Nous sommes alors loin d'une politique culturelle juste et équitable.

Les subventions en provenance de la Loterie Nationale, par exemple, sont attribuées par les Ministres en fonction de critères « personnels »<sup>21</sup> et sans contrôle parlementaire. Or, ce budget est plus que significatif. Pour mettre un terme à l'arbitraire et au clientélisme qui marquent la distribution de ces fonds, Ecolo propose de démocratiser le processus d'attribution des fonds issus de la Loterie

<sup>20</sup> Par exemple, le projet PRECARE qui vise à permettre à des initiatives « émergentes » d'occuper des espaces de travail dans des bâtiments temporairement inoccupés. A travers cette mise à disposition, leur souci est de préserver et d'encourager la dimension de laboratoire de la Ville.

<sup>21</sup> Voir les questions parlementaires du 24 novembre 2005 et du 4 juin 2008, portant sur la répartition de la part des bénéfices de la Loterie nationale, respectivement pour les années 2004 et 2005, et 2006 et 2007.

Nationale en consultant les secteurs via les instances d'avis existantes, et en organisant l'information du Parlement et du public quant à l'utilisation de ces fonds.

Ecolo propose deux autres actions afin de garantir la transparence des subventions :

- compléter la banque de données des subventions accessible en ligne<sup>22</sup> pour y ajouter certaines conventions manquantes (télévisions locales, salles de cinéma d'art et essai ...) et en y regroupant les règles de financement de l'ensemble des secteurs ;
- renforcer la transparence budgétaire : à l'heure actuelle, une même institution peut émarger à plusieurs budgets différents ; des outils doivent être développés pour établir toute la clarté sur les subventions accordées et faciliter le contrôle budgétaire effectué par le Parlement.

### **Proposition : Rendre obligatoires les dépenses culturelles des pouvoirs locaux**

Les communes constituent un maillon essentiel dans le développement d'une politique culturelle de proximité, soucieuse de chaque citoyenne et citoyen. Leurs dépenses en matière de culture sont actuellement importantes, mais facultatives et donc facilement dépendantes de facteurs conjoncturels (changement de majorité, périodes d'assainissement financier ...).

Ecolo veut encourager les communes et provinces à consacrer les moyens suffisants aux projets culturels, en rendant les dépenses des pouvoirs locaux en matière de culture obligatoires, tout en leur laissant, dans le respect de leur autonomie, le soin d'apprécier en quelles matières et pour quelles initiatives il y a lieu de consacrer le minimum exigé de moyens financiers. Des critères permettant de renforcer la complémentarité entre les apports des communes et des autres autorités devront également être réfléchis.

<sup>22</sup> Sur le site Internet [www.culture.be](http://www.culture.be).

## **PRIORITE N° 6 : ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES MEDIAS**

### **Proposition : Renforcer les missions de service public confiées à la RTBF**

La télévision a pris une place importante dans la vie de toutes et tous, en particulier celle des jeunes. Comme les autres médias, elle n'est en soi ni bonne ni mauvaise : elle peut abrutir, comme elle peut informer et ouvrir sur le monde.

Pour Ecolo, une politique de service public de l'audiovisuel doit résolument miser sur la qualité des programmes et de l'information, et cette qualité ne peut être sacrifiée ni aux enjeux publicitaires, ni à la recherche de l'audimat.

En ce domaine, le nouveau contrat de gestion de la RTBF adopté en octobre 2006 par le Gouvernement de la Communauté française est plus qu'alarmant. Le recours aux recettes publicitaires n'est plus limité par un plafond et, dans le cadre des normes européennes, la RTBF décidera désormais seule et arbitrairement de protéger ou non les enfants contre les publicités. Cette évolution est d'autant plus risquée pour la survie de notre télévision de service public que le financement de la RTBF par les recettes publicitaires pourrait être remis en cause par l'évolution des réglementations européennes, par la crise financière ou par la transformation des stratégies publicitaires qui migrent vers Internet.

Dans le cadre de la préparation du futur contrat de gestion 2012-2016, Ecolo entend affermir l'exigence des missions de service public et d'éducation aux médias.

Pour ce faire, Ecolo souhaite poursuivre les objectifs suivants<sup>23</sup> :

- augmenter la place faite aux enjeux de société importants dans une logique d'éducation permanente, notamment en

<sup>23</sup> Voir aussi la proposition de résolution relative à l'organisation d'un débat parlementaire sur la définition des missions du service public audiovisuel et le financement de celles-ci par la publicité commerciale déposée le 22 janvier 2008 et la proposition de résolution définissant les recommandations relatives au renouvellement du contrat de gestion de la radiotélévision de service public pour la période 2006-2011 déposée le 15 mai 2006.

rehaussant les quotas d'émissions culturelles et éducatives aux heures de grande écoute ;

- renforcer le rôle de la RTBF en matière d'apprentissage des langues par la diffusion de productions en version originale sous-titrée, y compris dans le cadre de programmes d'information ;
- accroître significativement l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux émissions de télévision par le développement du sous-titrage et de la traduction en langue des signes ;
- améliorer l'offre éducative en augmentant les programmes de qualité pour enfants et les programmes pour et par les jeunes, en télé et en radio, notamment dans le cadre de productions propres ;
- améliorer la couverture du travail des assemblées parlementaires dans une perspective d'éducation à la citoyenneté<sup>24</sup> ;
- interdire la publicité à destination des enfants de moins de 12 ans et interdire l'utilisation de l'image des enfants en tant que prescripteurs d'achat<sup>25</sup> ;
- prévoir un réel contrôle de l'affectation de la dotation aux missions de service public ;
- rendre les évaluations qualitatives des auditeurs, imposées lors du dernier contrat de gestion, accessibles aux citoyens ;
- ouvrir le conseil d'administration de la RTBF à la société civile et assurer une représentation plus équitable des tendances idéologiques et philosophiques au sein de ses organes d'administration et de gestion ;
- redynamiser la commission culturelle de la RTBF, qui rassemble professionnels et professionnelles des médias et acteurs culturels ;
- externaliser le service de médiation chargé de régler les plaintes des citoyens, en l'intégrant au service du Médiateur de la Communauté française ;
- réaliser une étude objective et scientifique relative au financement de la RTBF et à la recherche de financements alternatifs à la publicité commerciale et au sponsoring. La suppression de la publicité (progressive,

totale ou partielle) devant être un objectif à opérationnaliser en garantissant un financement suffisant des missions de service public de la RTBF.

## **Proposition : Soutenir le rôle de proximité des télévisions locales**

Les télévisions locales, chargées de missions de service public, jouent un rôle important d'information de proximité et d'animation culturelle de leur région.

Leur avenir est toutefois largement questionné : le recours aux nouvelles technologies implique une remise en cause de leurs territoires traditionnels ; des fusions sont envisagées, notamment par certaines forces politiques qui souhaiteraient remettre en cause la diversité culturelle véhiculée par les télévisions locales ; les missions d'éducation et de participation des citoyens confiées aux télévisions locales entrent en rivalité avec les impératifs de rentabilité comme avec la disparité des ressources dont elles disposent ; les tentatives de politisation des instances dirigeantes et le chantage aux subsides communaux pèsent sur l'autonomie rédactionnelle ; et enfin, l'évolution des pratiques publicitaires remettent en question le financement de ces opérateurs.

Ecolo entend confirmer le rôle de proximité, d'ancrage local et de promotion de la diversité culturelle joué par les télévisions locales, tout en les affranchissant d'une volonté de mainmise politique de certains pouvoirs locaux.

Pour soutenir et renforcer les missions éducatives des télévisions locales, les notions d'information, de développement culturel, d'éducation permanente et de promotion de la participation doivent être mieux définies. Le système de subvention organisé en fonction d'un volume de production propre doit également être revu en conséquence et il y a lieu de définir des critères de qualité relatifs à la valeur ajoutée d'une production propre selon sa nature (captation, émission ou journalisme d'investigation ...).

Pour rompre avec la participatisation des télévisions locales et garantir une réelle indépendance rédactionnelle, comme l'indépendance des projets portés par ces opérateurs, Ecolo propose d'élargir l'obligation

<sup>24</sup> A l'instar de la majorité des chaînes publiques européennes qui proposent des retransmissions des débats parlementaires.

<sup>25</sup> Voir à ce sujet nos propositions du Livre IV, Chapitre 2 « Régulation ».

de pluralisme à tous les organes de gestion de la télévision locale, de prévoir des incompatibilités liées à l'exercice d'un mandat de direction, d'augmenter le poids des représentants associatifs et culturels non politisés au sein des conseils d'administration, de généraliser la distinction entre les fonctions de direction et rédacteur en chef afin de protéger la ligne éditoriale des velléités de contrôle politique, et enfin, de limiter la durée des mandats de présidence à 3 ans, renouvelable une fois de façon successive.

Afin d'en finir avec les chantages aux subsides communaux, une réflexion doit par ailleurs être menée à propos du financement des télévisions locales par les communes. L'objectif doit être d'empêcher l'instrumentalisation des télévisions locales à des fins politiques.

### **Proposition : Renforcer la diversité des radios associatives et indépendantes**

La situation des radios associatives et indépendantes, autres leviers importants de proximité, a été récemment modifiée : malgré l'adoption d'un cadre réglementaire reconnaissant la spécificité de ces radios et renforçant le soutien à leurs créations radiophoniques, la place laissée à ces radios dans le cadre du nouveau plan de fréquence est insuffisante. En outre, certaines communautés culturelles n'ont accès à aucune fréquence, perdant par là un lien pourtant primordial entre les membres de ces communautés.

Ecolo propose qu'un soutien résolu soit prodigué aux radios associatives et indépendantes et à la diversité culturelle qu'elles incarnent. A cette fin, Ecolo propose d'attribuer les fréquences qui se libèreront lors de la mise en œuvre du plan de fréquence aux radios indépendantes et associatives, ainsi que de veiller à ce qu'aucune communauté culturelle ne soit exclue du paysage radio, y compris en étudiant la faisabilité de pistes nouvelles comme le développement de web radios (via un soutien à la formation des animateurs et un appui à l'adaptation technique des studios) ou la collaboration entre radios à travers des émissions concédées<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Voir notamment notre proposition de résolution visant à renforcer la diversité du paysage radiophonique en Communauté française de Belgique, déposée en date du 23 mai 2008.

### **Proposition : Assurer les conditions d'une information de qualité en soutenant les journalistes**

La presse d'information est une pierre angulaire de la démocratie. Dans ce secteur, le développement du multimédia et les pressions économiques ont entraîné une nouvelle organisation du travail et un nouveau profil de la profession de journaliste : le travail s'organise plus collectivement dans des salles de rédaction communes ou « newsroom ». Les contenus rédactionnels se trouvent modifiés (la priorité est accordée à l'information web et la diffusion de l'information 24h/24 entraîne une compétition accrue au « scoop »). Du côté des professionnels, les profils se diversifient : à côté des journalistes « papier », des « webjournalistes » sont apparus dans les salles de presse, et de nouvelles compétences sont nécessaires (le journaliste doit à présent souvent savoir gérer à la fois le texte, le son et l'image), A contrario, le statut social du journaliste est de plus en plus précaire.

Au niveau du public, une nouvelle fracture sociale risque de s'installer entre les publics informés par les médias en ligne (information de « scoop » et de surface, sondages express sans fondement scientifique qui comportent un risque accru de manipulation du public, forums pas nécessairement modérés) et les publics informés via les médias « papier » proposant des analyses fouillées.

Pour Ecolo, ce tandem multimédia-pressions économiques représente une occasion à saisir afin de renforcer l'autonomie des journalistes : si l'on ne soutient pas spécifiquement les journalistes, l'information d'investigation, fondée, objective, respectant un code professionnel, risque bien de perdre des plumes. Investir sur le métier de journaliste et l'aider à se réapproprier son pouvoir constituent des voies d'action qui devraient permettre de contrer les dérives potentielles contenues dans ces facteurs macro sociaux.

Aux yeux des écologistes, les sociétés de journalistes peuvent aider à rétablir l'équilibre entre les arguments de vente et la qualité des contenus.

Afin de soutenir le maintien d'une information de qualité dans les organes de presse, Ecolo propose donc, en concertation avec le secteur, d'introduire un mécanisme de pondération des aides publiques à la presse en fonction de

paramètres favorisant cette qualité (présence et activité de sociétés de journalistes ...).

### **Proposition :** **Renforcer la qualité des interactions entre les médias et leurs publics grâce aux modérateurs de sites web**

Les interactions entre les médias et leurs publics se sont également fortement renforcées grâce aux nouvelles technologies : forums et autres blogs fleurissent sur les sites internet des télévisions, radios et journaux de presse. Les possibilités d'expression des publics à propos du média concerné ou des thèmes traités par ce média se trouvent ainsi décuplées. Ecolo veut encourager la qualité de cette interactivité en soutenant les conditions d'une réelle prise en compte de l'avis des utilisateurs.

Toutefois, cette interactivité doit également être cadrée : en l'absence de filtres organisés, elle peut conduire à des dérives (informations insuffisamment fondées, propos racistes ou incitant à la violence ...). Un juste équilibre doit donc être assuré entre liberté d'expression et responsabilité. A cette fin, en collaboration avec les médias, les associations de journalistes et les partenaires sociaux, Ecolo propose de soutenir le développement d'un nouveau métier : celui de modérateur de sites web. Une formation appropriée menant à un diplôme de modérateur reconnu devrait être organisée, et la fonction devrait par ailleurs être créée dans les législations concernées.

### **Proposition :** **Protéger les enfants contre les dérives audiovisuelles**

Informers, sensibiliser, éduquer les citoyens jeunes et moins jeunes afin qu'ils s'y retrouvent dans les contenus audiovisuels et les nouvelles technologies ne suffit pas toujours. Pour Ecolo, l'évolution des mœurs et des techniques de communication appelle une redéfinition des outils qui protègent les jeunes des contenus médiatiques susceptibles de nuire à leur épanouissement et à leur sécurité.

Les dispositifs signalétiques qui instaurent des tranches d'âges pour l'accès aux productions (films en salle, films à la télévision, jeux vidéo) doivent être évalués. En effet, ces outils de protection sont largement contournés, tant par les adultes que par les jeunes, et semblent

devenus quelque peu anachroniques face aux flux d'images et de contenus accessibles en dehors de toute protection (via Internet notamment).

Ecolo propose donc d'adapter les dispositifs de protection aux nouvelles réalités. Il s'agira :

- de labelliser les logiciels de protection des jeunes à l'égard de la violence et autres fléaux présents sur Internet et organiser, en collaboration avec le Conseil supérieur des médias et les centres de ressources, des informations et formations à l'utilisation de ces logiciels, notamment pour les parents ;
- d'organiser, dans le cadre de la transposition de la directive européenne régulant les Services de Médias Audiovisuels (SMA), la protection des services de médias audiovisuels diffusés sur Internet selon les standards de protection en vigueur ;
- d'organiser une campagne d'information à propos des procédures de plaintes lorsqu'un citoyen est confronté au non respect de la loi sur Internet (recours auprès du Centre pour l'égalité des chances, de Child Focus, du MRAX ...) ;
- d'organiser une étude sur le caractère nuisible des télévisions à destination des enfants de moins de trois ans, et activer les procédures de contrôle et de sanction relevant du Conseil supérieur de l'audiovisuel de manière à empêcher la diffusion de télévisions pour bébés sur notre territoire ;
- d'évaluer et revoir la législation en matière d'accès aux salles de cinéma pour les jeunes de moins de seize ans ; la question de la répartition des compétences en cette matière devra être rapidement réglée, car elle empêche pour l'instant toute modernisation de la législation.

### **Autres propositions**

#### **Proposition : Créer un label de qualité pour une culture verte et durable**

Grâce aux relations qu'ils créent avec divers publics, les secteurs culturels sont susceptibles de jouer un rôle moteur dans la sensibilisation et la préservation de l'environnement, le respect du commerce équitable et l'éthique de l'accueil des publics.

A travers le lancement d'un label de qualité « Culture Verte », Ecolo soutiendra les opérateurs qui optent pour des démarches positives en termes de développement durable (actions culturelles organisant une mobilité douce, développant les économies d'énergie, respectant l'environnement, favorisant le commerce équitable ou organisant un service de médiation avec son public, par exemple).

Le respect de ce label sera particulièrement suivi dans le cadre des événements organisés par les pouvoirs publics (Fête de la Communauté française, Fêtes de Wallonie et Fête de l'Iris ...), lors d'actions organisées par des organismes d'intérêt public (Bureau des grands événements de Bruxelles ...) et lors de festivals. Son intégration à la charte déontologique signée par les opérateurs culturels subventionnés (RTBF, médiathèque, Conseil de la musique, centres culturels ...) sera également envisagée.

### **Proposition :** **Empêcher le « tout au marché » en misant sur la régulation**

Aujourd'hui, la majeure partie des budgets accordés par la Communauté française aux secteurs culturels et audiovisuels est pré-affectée dans le cadre de contrats liant cette autorité aux opérateurs (contrat-programmes, conventions, contrats de gestion...). Cela laisse peu de marge de manœuvre pour soutenir des initiatives nouvelles. Dans ce contexte, sans investissements privés, le déploiement de la culture se verrait bien vite réduit à l'indigence. A côté des créateurs, des citoyens et des pouvoirs publics, les opérateurs indépendants ou commerciaux sont donc de plus en plus des partenaires avec lesquels les secteurs culturels et audiovisuels doivent composer.

La présence de ces partenaires peut être positive : ils favorisent le développement de technologies susceptibles de faciliter la participation des citoyens à la création culturelle, soutiennent le développement d'industries culturelles et agissent comme révélateurs du poids économique de ces secteurs. Toutefois, l'action de certains de ces opérateurs privés véhicule des valeurs et procédés qui vont à l'encontre des principes de base du secteur culturel non marchand : logique de consommation de masse sans lien avec le développement durable, appauvrissement de la diversité culturelle,

concentration aux mains de majors ou multinationales<sup>27</sup>, entraves à la liberté de la presse ou à la liberté de circulation des artistes, risque de privatisation du patrimoine culturel, tentative de soumission des pouvoirs publics au diktat des affaires ...

Nous devons être attentifs et exigeants pour que ces évolutions puissent renforcer la diversité culturelle. Pour Ecolo, des balises fermes doivent donc être posées afin de réguler l'économie de la culture, pour soutenir les partenaires indépendants et pour ne pas voir les projets culturels instrumentalisés par des calculs de rentabilité ou des institutions dévoreuses de marketing plus que de talents créateurs.

Cette nécessité de régulation interroge le rôle des pouvoirs publics, mais également les secteurs eux-mêmes et les citoyens.

Dans le contexte de la mondialisation, la première exigence que doit rencontrer une politique culturelle, est de mettre des limites à l'emprise du marché sur la culture, et ce, d'abord, à l'échelle internationale, dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Partout où cela est nécessaire, il y a lieu de réaffirmer le principe de l'exception culturelle qui protège ces secteurs d'une libéralisation totale du marché. La convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est à cet égard un instrument que la Belgique doit encore ratifier et dont il faut continuer à promouvoir l'utilisation.

Du côté des pouvoirs publics, Ecolo soutiendra la mise au point d'une régulation économique protectrice des secteurs culturels, principalement en agissant sur les prix (prix unique du livre<sup>28</sup>, prix du disque ...), en étendant le mécanisme du Tax Shelter à l'ensemble des secteurs culturels (prioritairement la presse et le secteur musical), en contrôlant les monopoles et les effets de

<sup>27</sup> *Live Nation*, par exemple, est la nouvelle dénomination de la multinationale *Clear Channel*, entreprise nord-américaine quasi monopolistique dans le secteur audiovisuel (chaînes de radio et télévision) et culturel (maisons de disque, salles de concert, vente de billets, affichage publicitaire...). Elle a racheté un nombre impressionnant d'opérateurs européens actifs dans les mêmes secteurs.

<sup>28</sup> Ceci empêcherait les « grosses machines » de casser les prix et de menacer la rentabilité des plus petits éditeurs qui s'efforcent de garantir la diversité culturelle en diffusant une autre littérature que celle des « best seller » à prix plancher. C'est toute la chaîne du livre, de l'auteur au lecteur, en passant par les éditeurs et éditrices et les libraires indépendants, qui doit être protégée et soutenue.

concentration, et en soutenant les producteurs et diffuseurs indépendants.

En ce qui concerne le Livre, cette régulation doit être rendue possible par un cadre européen régulant le « marché culturel ». L'objectif serait que l'Union européenne interdise le système de la tablette qui existe encore en Belgique et qui fait qu'un livre coûte 10% plus cher chez nous qu'en France. Ceci est dû à des accords entre certaines maisons d'édition et les distributeurs qui interdisent aux libraires de se fournir directement chez l'éditeur. Une régulation belge nécessitera donc ensuite la mise en œuvre de réformes juridiques et fiscales appropriées au travail de l'art et de la culture.

La vente des billets pour les grands concerts est actuellement détournée par des spéculateurs qui achètent rapidement toutes les places et les revendent à des prix mirobolants. La Belgique a essayé de prendre des dispositions qui limitent le nombre de places achetables par personne mais ces pratiques se poursuivent via la localisation de ces acheteurs dans d'autres Etats. Des dispositions européennes uniformisées sont donc indispensables.

Du côté des acteurs, c'est aujourd'hui le secteur audiovisuel, plus tributaire de l'emprise du marché, qui se mobilise collectivement : le Conseil supérieur de l'audiovisuel réfléchit à distinguer son rôle de régulateur indépendant d'un rôle de corégulation où les partenaires du secteur se concertent entre eux (télévisions, radios, publiques et privées, journaux, presse, publicistes ...). L'indépendance du Conseil demande par ailleurs à être renforcée afin de garantir l'autonomie du régulateur, la juste représentation des tendances idéologiques dans ses organes de gestion ainsi qu'un traitement plus objectif de certaines plaintes dans lesquelles le gouvernement se trouve partie prenante. Ecolo a déposé une proposition de Décret en ce sens en octobre 2007.

Les journalistes vont pour leur part bientôt pouvoir bénéficier d'une instance d'autorégulation journalistique. La création de cette instance paraît plus qu'urgente au regard des pressions sur le métier de journaliste, raison pour laquelle Ecolo a cosigné une proposition de décret permettant la reconnaissance et le financement de cet organe.

Enfin, la création d'une association des téléspectateurs francophones capable de faire alliance avec l'Association européenne des téléspectateurs pourrait utilement servir l'objectif de contrepouvoir dans le paysage audiovisuel qui se commercialise et s'industrialise.

Ecolo soutiendra la réalisation de ces projets, ainsi qu'une réflexion à propos de mécanismes alternatifs de régulation, notamment dans le cadre de plateformes de discussions rassemblant pouvoirs publics, opérateurs commerciaux et partenaires culturels non commerciaux sur des sujets précis (tarification et rémunération pour les nouveaux usages des œuvres par exemple).

### **Proposition : Affecter les nouveaux moyens à des objectifs spécifiques**

La recherche de nouveaux moyens pour l'art et la culture implique la contribution de plusieurs niveaux de pouvoirs. La Communauté française est par excellence le lieu qui peut garantir un équilibre entre dispositifs et entre objectifs économiques et culturels. C'est l'institution qui, de toute évidence, doit permettre de résister à une instrumentalisation économique de la culture.

Les refinancements fédéraux, régionaux et communaux exigent un effort parallèle en Communauté française. Dans le domaine du cinéma, par exemple, des outils régionaux (à finalité économique) et communautaires (à finalité culturelle) coexistent. Si, par hypothèse, l'industrie du cinéma est soutenue plus massivement que la Commission du film, on risque de voir se développer uniquement une production économiquement intéressante mais pas forcément culturellement significative.

Aussi, s'il est fondamental de se mobiliser pour un refinancement de l'art et de la culture, il est tout aussi fondamental de définir des priorités dans l'affectation des marges ainsi dégagées. Trois objectifs guideront les choix politiques écologistes à venir :

- garantir la diversité culturelle : la diversité de l'offre musicale, théâtrale, cinématographique ... ; la diversité des formes artistiques ; la diversité des lieux de création et de rencontre avec les publics ; la diversité des publics ;

- assurer un accès démocratique à la culture, non seulement à la diffusion (spectacles, musées, livre ...), mais aussi à la création et à l'expression ;
- soutenir les artistes et créateurs.